



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT

### ENTRE

Le CDG40 de la fonction publique territoriale des Landes, représenté par sa Présidente, Madame Jeanne COUTIÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 4 octobre 2021, ci-après désigné « CDG40 », d'une part ;

### ET

La commune / la communauté de communes / l'établissement  
....., représenté(e) par sa / son Maire /  
Président(e) M....., dûment habilité(e) par délibération  
en date du ....., ci-après désigné(e) « collectivité », d'autre part.

*Il est, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :*

### ARTICLE 1

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article L452-44 du code général de la fonction publique territoriale.

Elle se substitue à l'ensemble des conventions et avenants précédents ayant le même objet.

### ARTICLE 2

Le CDG40 s'engage à proposer à la collectivité des agents, ci-dessous appelés « intéressés », remplissant les conditions d'aptitudes physiques et professionnelles suivant les fonctions à exercer. A cet effet, les agents sont recrutés par voie contractuelle et sont mis à disposition par le CDG40.

### ARTICLE 3

La collectivité fixe les conditions de travail de l'agent mis à disposition, dirige et contrôle les tâches qui lui sont confiées. Elle veille notamment à ce que celles-ci soient accomplies dans les conditions d'hygiène et de sécurité imposées par les textes. A ce titre, la collectivité bénéficiaire fournira aux

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 17/03/2022

ID : 040-214002669-20220315-20220315\_025-DE



## ARTICLE 9

La présente convention est établie pour une durée indéterminée. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par simple courrier sauf en cas de mise à disposition d'agents en cours.

Dans cette hypothèse, la résiliation ne prendra effet qu'au terme du contrat en cours.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour le CDG 40  
La Présidente  
Jeanne COUTIÈRE

Pour la collectivité